



Règlement 2008

5^{ème} TROPHEE JO VELLY



Sous le contrôle du



En partenariat avec

Crédit Mutuel
de Bretagne
La banque à qui parler



Le présent règlement a été approuvé par l'ensemble des comités organisateurs et le Véloce Club Châteaulinois lors de la réunion du 19 octobre 2007

Article 1 : Le trophée se déroule sur 9 épreuves réservées aux 3^{èmes} catégories, Pass'cyclisme et juniors.

Article 2 : Le calendrier :

12 mai : Dinéault
15 juin : La Feuillée
14 juillet : Pont de Buis
17 août : Quimerch Goastalan

18 mai : St Nic
29 juin : Châteaulin-gare
3 août : Pleyben
24 août : Rosnoën (Finale)

Article 3 : Le trophée comporte 4 classements : général, juniors, grimpeur et animateur.

Article 4 : Les classements sont établis par addition de points

Article 5 : Grille des points

La grille d'attribution des points pour le classement général (15 premières places), le classement junior (15 premières places dans le tour du vainqueur), le classement grimpeur (5 premières places de l'étape) et le classement animateur (5 premières places de l'étape) est la suivante :

Epreuves	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
St Nic	32	28	25	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10
Dinéault	34	30	27	24	22	21	19	18	17	16	15	14	13	12	11
La Feuillée	39	34	30	27	25	23	21	19	18	17	16	15	14	13	12
Châteaulin-gare	45	39	34	30	27	25	23	21	19	17	16	15	14	13	12
Pont de Buis	52	45	39	30	27	25	23	21	19	17	16	15	14	13	12
Pleyben	60	52	45	39	34	30	27	25	23	21	19	17	15	14	13
Quimerch-Goastalan	69	60	52	48	42	36	32	30	28	25	20	18	16	15	14
Rosnoën	80	70	60	55	50	45	40	35	28	25	20	18	16	15	14

Article 6 : Classement grimpeur

6.1 : Lors de chaque épreuve est disputé un grimpeur sur plusieurs sprints (lieu et passages précisés avant chaque départ).

6.2 : Le classement de l'épreuve du jour s'effectue suivant le barème : 5, 3, 2, 1, 1.

6.3 : Les primes suivantes sont attribuées aux 3 premiers de chaque épreuve :

1^{er} : 45€, 2^{me} : 35€, 3^{me} : 25€

6.4 : Le classement général s'effectue par application de la grille indiquée à l'article 5 pour les 5 premiers de l'étape.

Article 7 : Classement animateur

7.1 : Lors de chaque épreuve est disputé un animateur sur plusieurs sprints sur la ligne d'arrivée (passages précisés avant chaque départ).

7.2 : Le classement de l'épreuve du jour s'effectue suivant le barème : 5, 3, 2, 1, 1.

7.3 : Le classement général s'effectue par application de la grille indiquée à l'article 5 pour les 5 premiers de l'étape..

7.4 : A chaque étape, un trophée sera remis au vainqueur du jour

Article 8 : Bonifications pour participation :

A 6 épreuves = 5pts, 7 épreuves = 10pts, 8 épreuves = 20pts

Un coureur absent pour sélection départementale, régionale ou fédérale se verra attribuer les bonifications de participation.

Article 9 :

9.1 : Tout coureur qui se trouve en période de transition de montée en 2^{ème} catégorie devra en informer le Véloce Club Châteaulinois et ne pourra figurer dans un ou plusieurs classements généraux du Trophée Jo Velly.

9.2 : Tout coureur qui, au cours du Trophée Jo Velly, monte en 2^{ème} catégorie, ne pourra figurer dans un ou plusieurs des classements généraux finals.

9.3 : Pour figurer aux classements finals, la participation à un minimum de 5 épreuves est exigée.

9.4 : La participation à la dernière épreuve est obligatoire pour figurer dans les classements sauf en cas de sélection.

Article 10 : En cas d'égalité à l'issue des 8 épreuves, le classement de la dernière épreuve départagera les ex-æquo.

Article 11 : A l'issue de chaque épreuve, un maillot de leader est remis au premier de chaque classement :

- jaune pour le général,
- blanc pour les juniors,
- blanc à pois rouge pour le meilleur grimpeur
- vert pour le meilleur animateur

Le port du maillot pour les leaders est obligatoire sur l'épreuve suivante.

En cas de cumul de maillots, la priorité est dans l'ordre : Jaune, Blanc, Blanc à pois rouges et Vert. Dans ce cas, c'est le 2^{ème} du classement qui porte le maillot de leader de la catégorie concernée en second.

Article 12 : Tout leader ne participant pas à une épreuve sans motif justifié (contacter le VC Châteaulin) perdra les points acquis lors de l'épreuve précédente.

Article 13 : Grilles des prix

Classement général :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
120€	95€	70€	60€	50€	45€	40€	30€	34€	32€	30€	28€	26€	24€	22€	20€	18€	17€	16€	15€

Classements généraux juniors, animateurs et grimpeurs :

1	2	3	4	5
93€	73€	64€	55€	45€

Article 14 : Les bouquets, trophées et prix sont remis à l'issue de l'épreuve finale (Rosnoën).

Article 15 : La gestion sportive et les classements du challenge sont sous le contrôle du corps arbitral du Véloce Club Châteaulinois